

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Chéry-Chartreuve

Par arrêté préfectoral du 23 SEP. 2025, la préfète de l'Aisne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de centrale agrivoltaïque au sol, présenté par la société EE AGRISOLAIRE 08, sur des terrains situés lieux-dits Les près et Le limon de Vau à Chéry-Chartreuve (02220).

L'enquête se déroulera du **20 octobre 2025 à 9h00 au 21 novembre 2025 à 18h00 inclus**.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale en mairie de Chéry-Chartreuve, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler éventuellement ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Chéry-Chartreuve. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête publique.

Un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est également ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6631>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-6631@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6631> et donc visibles par tous. »

Le dossier complet relatif à l'enquête publique est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne, rubrique « actions de l'État/consultation et enquête publique/enquêtes publiques/urbanisme » (www.aisne.gouv.fr)

Des informations peuvent être demandées à la société EE AGRISOLAIRE 08 (Impulsion-groupe), auprès d'Eric Virvaux, 30 Place du 25 août, 79340 Vasles (Tel : 06 48 44 82 74)

Monsieur Philippe Delehaye est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra les observations du public en mairie de Chéry-Chartreuve aux jours et heures ci-dessous :

- **lundi 20 octobre 2025 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 29 octobre 2025 de 15h00 à 18h00**
- **samedi 8 novembre 2025 de 09h00 à 12h00**
- **samedi 15 novembre 2025 de 09h00 à 12h00**
- **vendredi 21 novembre 2025 de 15h00 à 18h00**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, en mairie de Chéry-Chartreuve et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

Au terme de la procédure, la préfète de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être un permis de construire accordé ou refusé.

Pour la préfète, et par délégation
La secrétaire générale,

Isabelle BUREL.